



Nombre de membres
Votants : 7
Abstentions : 0
Pour : 7
Contre : 0

Département de Loire-Atlantique

CCAS de la CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 3 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 3 juin à 14:30, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Laurent GODET.

Etaient présents :

M. GODET, Mme RANNOU, Mme LAJEANNE, Mme LE HEIN, M. GUILLEMINEAU, M. DUPIN, M. STAUBACH, Mme STEFANI

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Mme BRANCHEREAU, Mme CAPITAIN-GUEVEL, Mme CLOUET, M. LE BIHAN, Mme MARTIN

M. DUPIN a été élu Secrétaire de Séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

DL_2025_06_02

Monsieur GODET expose :

La volonté municipale est d'apporter, en complément des actions portées par le budget de la Ville en matière de cohésion sociale, un accompagnement au plus près des populations les plus fragiles, prenant en compte les besoins croissants recensés dans différents domaines d'intervention du CCAS, en particulier en direction des personnes en difficulté (aides de secours, hébergements d'urgence) ou des aides à la famille (accès aux loisirs des ménages les plus modestes...).

Le compte administratif rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Il présente les résultats comptables de l'exercice :

1. Détermination du résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture 2024

- Dépenses réalisées 2024 :	90 311,00 €
- Recettes réalisées 2024 :	83 330,85 €
- Résultat de l'exercice 2024 (déficit) :	- 6 980,15 €
- Résultat 2023 reporté :	30 429,71 €
- Résultat de clôture en FONCT fin 2024 :	23 449,56 €

2. Analyse de l'excédent de clôture 2024

Le niveau de dépense réalisé est de 90 311,00 €, soit + 3 700,68 € par rapport à l'exercice 2023.

Consommation des crédits ouverts :

BP 2024 + BS 2024 - Crédits ouverts		Réalisation 2024	Crédits annulés
Chap 011 - Charges à caractère général (eau, énergie, location logement)	43 700,00 €	37 116,70 €	6 583,30 €
Chap 65 - Autres charges de gestion courantes (subventions, secours)	68 073,71 €	53 194,30 € - dont aides et secours : 36 691,20 € - dont subventions : 16 363,10 €	14 879,41 €
Chap 042 - Op d'ordre entre sections	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL GLOBAL	112 773,71 €	90 311,00 €	22 462,71 €

Le volume total d'aides et de secours versés par le CCAS (hors accès aux loisirs) a progressé en 2024 : 25,5 K€ (soit 28 % du total des dépenses) contre 18,4 K€ en 2023. Ce niveau se rapproche de ceux observés en 2019 et en 2020 (29 K€).

On observe notamment une augmentation des demandes d'aide aux devoirs ainsi que des aides liées à l'énergie (indépendamment de la saisine du Fonds de Solidarité Logement géré par Nantes Métropole), aux assurances ou à des secours divers : prise en charge de frais de formation ou de frais de réparation de véhicule, aide à l'installation dans le logement (acquisition de produits d'électroménager...).

Le niveau de recettes de fonctionnement global (hors résultat 2023 reporté) s'établit à 83 330,85 € :

BP 2024 + BS 2024 - Crédits ouverts		Réalisation 2024	Crédits sans emplois
Chap 70 - Produits des services et du domaine	1 100,00 €	948,00 €	152,00 €
Chap 74 - Dotations et participations	63 943,00 €	63 110,00 € - dont subvention du budget Ville : 56 832 € - dont participation du département : 6 278 €	833,00 €
Chap 75 - Autres produits de gestions courantes	17 301,00 €	19 272,85 € (loyers)	- 1 971,85 €
Chap 77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes de l'exercice	82 344,00 €	83 330,85 €	- 986,85 €
002 - Résultat 2023 reporté	30 429,71 €	30 429,71 €	0,00 €
TOTAL GLOBAL	112 773,71 €	113 760,56 €	- 986,85 €

La subvention versée par le budget Ville représente 68 % des recettes réelles du CCAS.

3. Détermination du résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture 2024

- Dépenses réalisées 2024 :	349,97 €
- Recettes réalisées 2024 :	200,00 €
- Résultat de l'exercice 2024 (déficit) :	- 149,97 €
- Résultat 2023 reporté :	6 529,48 €
- Résultat de clôture 2024 :	6 379,51 €

Dépenses d'investissement

BP 2024 + BS 2024 - Crédits ouverts		Réalisation 2024	Crédits annulés
Chap 21 - Immobilisations corporelles	7 529,48 €	349,97 €	7 179,51 €
Chap 27 - Autres immobilisations financières (prêts)	500,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL GLOBAL	8 029,48 €	349,97 €	7 679,51 €

Recettes d'investissement

BP 2024 + BS 2024 - Crédits ouverts		Réalisation 2024	Crédits sans emploi
Chap 10 - Dotations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 27 - Autres immobilisations financières	500,00 €	200,00 €	300,00 €
Chap 040 - Op d'ordre entre sections	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Total des recettes de l'exercice	1 500,00 €	200,00 €	1 300,00 €
001 - Résultat 2023 reporté	6 529,48 €	6 529,48 €	0,00 €
TOTAL GLOBAL	8 029,48 €	6 729,48 €	1 300,00 €

Résultat cumulé :

		Dépenses	Recettes
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	90 311,00 €	113 760,56 €
	Section d'investissement	349,97 €	6 729,48 €
	Total	90 660,97 €	120 490,04 €

Résultat global FONCT + INVT : 29 829,07 €

Monsieur le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 044-264401878-20250603-DL_2025_06_02-DE

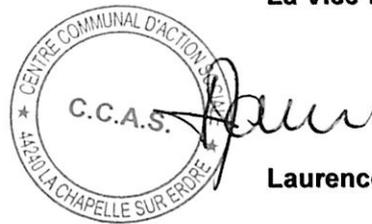


Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les me

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve ces propositions par :

– 7 voix pour

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,



Laurence RANNOU